



Ce document fait une synthèse du dernier Bulletin d'information de l'OCBF et en reprend le sommaire. Les articles de ce Bulletin sont disponibles en texte intégral sur <u>www.ocbf.com</u>.

#### **Droit bancaire**

Après avoir listé les bonnes pratiques que devraient respecter les professionnels en matière de crédits à court terme, ou « mini-crédits », et de paiements fractionnés dans le rapport annuel de l'OIB 2021, l'ACPR publie à nouveau dans sa revue les constats et propositions issus de l'enquête réalisée au second semestre 2021 auprès de 11 établissements en la matière.

Interrogé sur les impacts potentiellement négatifs de la décision du HCSF visant à encadrer l'octroi de crédit immobilier par un sénateur, le ministère de l'économie répond que la marge de 20 % de flexibilité peut être utilisée pour financer des projets d'investissements locatifs. Il précise par ailleurs que le marché de l'immobilier est resté dynamique et que la mesure n'a pas entravé l'accès au crédit des ménages.

#### Corruption

L'AFA a publié, le 29 juin 2022, une mise à jour de sa charte des contrôles, ainsi que de la fiche périmètre définissant les acteurs publics, associations et fondations reconnues d'utilité publique susceptibles d'être contrôlés sur le fondement du 3° de l'article 3 de la loi Sapin 2.

L'AFA a précisé, dans un communiqué de juillet 2022, les conditions de mise en œuvre du contrôle d'avertissement visant à garantir le respect des recommandations émises suite à un contrôle d'initiative.

#### **Fiscal**

La **première loi de finances rectificative pour 2022** a été publiée au Journal officiel du 17 août. Elle prévoit notamment des aménagements portant sur l'amortissement temporaire du fonds de commerce.

Le Conseil d'État juge, dans un arrêt du 5 juillet 2022, que la réintégration d'une quote-part de frais et charges dans les bénéfices de la société mère peut avoir le caractère d'une imposition et annule la doctrine de l'Administration selon laquelle la réintégration de la quote-part de frais et charges est la contrepartie de la déductibilité des charges supportées par la société mère.

Un décret du 20 juillet 2022 fixe les modalités de déduction de la TVA et les obligations en matière de facturation des assujettis uniques dans le cadre d'un groupe TVA.

#### Marchés financiers

L'AMF a publié, le 6 juillet 2022, sa **cartographie 2022 des marchés et des risques**, laquelle fait le constat de risques économiques et financiers accrus dans le contexte de la guerre en Ukraine et de remontée des risques sanitaires : tensions inflationnistes, accélération de la normalisation des politiques monétaires, pression sur la solvabilité des entreprises et correction des marchés financiers.

Un arrêté publié au JORF le 6 août 2022, précise les conditions d'application de l'adhésion des sociétés de gestion de portefeuille à un mécanisme de garantie.

#### Vos interlocuteurs:

Pôle juridique et conformité:

**Eva Ruimy**: droit des affaires, réglementation bancaire, jurisprudence affaires et bancaire

Eric Percheron, Camille Montet: lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, corruption

<u>Camille Montet</u>: protection des données personnelles, services de paiement

<u>Ludivine Polère</u> : marchés financiers, distribution d'assurances, finance durable

Mina Kanouté : droit des sociétés

Pôle comptable, fiscal, prudentiel et contrôles : Sylviane Castillo : affaires fiscales, comptables, prudentielles, contrôles permanents et périodiques

Centre de documentation :

<u>Anne-Sophie Lapôtre et Emmanuelle Colson</u> : veille documentaire

Abonnement et tarifs : Anne-Sophie Lapôtre





#### Blanchiment et financement du terrorisme

Un décret, publié au JORF du 16 juillet 2022, fixe les modalités de certification de moyens d'identification électronique ainsi que le cahier des charges permettant d'établir la présomption de fiabilité de ces moyens.

**Tracfin a publié son rapport 2021** et a largement communiqué sur ce document de synthèse, premier du genre après que la réorganisation de la CRF française a été finalisée.

En réponse aux nouvelles exigences du GAFI (R. 1 et sa note interprétative révisées au 23 octobre 2020), le COLB a publié, le 25 juillet 2022, l'analyse nationale des risques de financement de la prolifération (ANR-FP).

La nouvelle mandature à la tête du GAFI (Singapour) a publié les **priorités de son action jusqu'en 2024**, qui recherchera l'agilité et la pertinence des actions.

Le GAFI a publié, le 26 juillet 2022, ses **lignes directrices en** matière d'approche par les risques dans le secteur immobilier.

Concernant les **sanctions financières contre la Russie**, ont été adoptés :

- de nouvelles recommandations sur le transit de marchandises en provenance de Russie ;
- un nouveau paquet de mesures visant à maintenir et à renforcer l'efficacité des six trains de sanctions de l'UE;
- des mesures restrictives à l'encontre de Viktor et Oleksandr Yanukovych.

#### Économie numérique, informatique et libertés

Le Conseil d'État **rejette la requête de la société Amazon Europe Core** visant, pour l'essentiel, à annuler la décision du 7 décembre 2020 de la CNIL et à réduire le montant de l'amende prononcée (arrêt du 27 juin 2022).

Le CEPD a lancé, le 30 juin 2022, un appel à commentaire sur son projet de lignes directrices sur la certification comme outil de transfert.

La DGCCRF a lancé, le 13 juillet 2022, une consultation publique sur la délimitation des marchés pertinents et les pratiques mises en œuvre ou susceptibles d'être mises en œuvre dans le secteur du service informatique en nuage ou « cloud ».

#### Panorama de jurisprudence Droit bancaire, Droit des affaires

Le prêt consenti par un professionnel du crédit n'étant pas un contrat réel, c'est dans l'obligation souscrite par le prêteur que l'obligation de l'emprunteur trouve sa cause, dont l'existence, comme l'exactitude, doit être appréciée au moment de la conclusion du contrat. Ainsi, l'épouse séparée en bien qui souscrit un contrat de crédit pour les besoins exclusifs de l'activité professionnelle de son époux peut obtenir la nullité du contrat pour absence de cause (Cass. civ. 1<sup>re</sup> ch. 29 juin 2022).

Les intérêts et frais dus au titre de la période de préfinancement sont liés à l'octroi du prêt et entrent dans le calcul du taux effectif global, sous réserve qu'ils soient déterminables lors de la conclusion du contrat. **Tel n'est pas le cas des intérêts dus au titre du capital libéré de manière progressive au cours de cette période**, dès lors que leur montant dépend du rythme de cette libération, inconnu des parties lors de la souscription du prêt (Cass. civ. 1<sup>re</sup> ch. 15 juin 2022).

Un héritier ne peut agir sur le fondement délictuel en invoquant un manquement contractuel commis envers son auteur qu'en réparation d'un préjudice qui lui est personnel. N'est pas un préjudice personnel subi par l'héritier celui qui aurait pu être effacé, du vivant de son auteur, par une action en indemnisation exercée par ce dernier ou qui pouvait l'être, après son décès, par une action exercée au profit de la succession en application de l'article 724 du code civil (Cass. com. 15 juin 2022).

#### **Banque-Assurance**

La loi n° 2022-1158 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, publié au JORF du 17 août 2022, vise notamment à simplifier les conditions de résiliation des contrats d'assurance par l'assuré.

Les archives des Bulletins mensuels d'information et les textes officiels cités dans ces Bulletins sont disponibles sur e-Doc : le portail documentaire de l'OCBF accessible via votre <u>espace adhérents</u>





## Supervision prudentielle, résolution et réglementation comptable

La BCE a publié le 8 juillet 2022 les **résultats du test de résistance 2022 aux risques climatiques** réalisé auprès des banques de l'UE.

#### Droit des sociétés

Deux décrets d'application fixent les **modalités de fonctionnement du registre national des entreprises,** registre unique et dématérialisé qui sera opérationnel le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### Services et instruments de paiement

L'OSMP a publié, le 22 juillet, son rapport annuel 2021. La FBF a publié, le 28 juin 2022, une mise en garde relative aux typologies de fraudes récentes et rappelle les bonnes pratiques devant être mises en œuvre. Lorsque le préjudice purement financier invoqué par le demandeur à une action en responsabilité délictuelle ou quasi délictuelle s'est réalisé directement sur un compte bancaire à son nom en France, à la suite d'un virement ordonné pour le paiement d'un cocontractant français dont il est allégué qu'un tiers a usurpé la qualité, une cour d'appel ne peut exclure la compétence des juridictions françaises qu'après avoir recherché si les autres circonstances particulières de l'affaire ne concouraient pas à attribuer la compétence à une autre juridiction que celle du lieu de matérialisation de ce préjudice (Cass. civ. 1re ch. 15 juin 2022).

Dans une décision et un règlement du 12 juillet 2022, le Conseil de l'UE indique que la Croatie remplit les conditions nécessaires pour l'adoption de l'euro et précise que le basculement fiduciaire sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'ACPR a publié, le 20 juillet 2022, sa position relative aux notions de « réseau limité d'accepteurs » et d'« éventail limité de biens et services » et sa notice de conformité aux orientations de l'EBA portant sur l'exclusion relative aux réseaux limités au titre de la DSP2.

×		
		on imprimable : tarifs pour 2022*
Votre établissement é	est adhérent à OCBF-Services e	t Formation :
Bulletin d'information v	ersion électronique imprimable : <b>2</b>	<b>:64,00 € TTC</b> soit 220,00 € HT
Votre établissement r	n'est pas adhérent à OCBF-Serv	rices et Formation :
Bulletin d'information v	ersion électronique imprimable : <b>9</b>	<b>36,00 € TTC</b> soit 780,00 € HT
Pour vous abonner, rei	nvoyez-nous ce formulaire	
Dénomination sociale		
Nom		Prénom
Fonction		
Adresse complète		
Téléphone .		E-mail
☐ Je souhaite m'abonne	er à la version électronique imprimat	ble du Bulletin d'information OCBF pour 2022
Fait à	le	Signature et cachet

\* Formulaire à retourner à <u>Anne-Sophie Lapôtre</u>

Règlement à l'ordre d'OCBF-Services et Formation. Pour un abonnement en cours d'année, la facturation se fera au prorata des mois restants.







	Somma	Des compétence	s parti
<u>Droit général français et européen</u> Grandes réformes	5	Finance durable	40
- Actualités législatives - Droit européen - Droit civil	<u></u>	- Finance responsable - Finance verte	
Droit des affaires	7	Droit des sociétés	43
<ul> <li>Concurrence</li> <li>Consommation: protection du consommateur: public la loi sur le pouvoir d'achat</li> </ul>	ation de	<ul> <li>Information réglementée : registre national des entreprimodalités de fonctionnement et adaptations réglement</li> <li>Jurisprudence</li> <li>Blanchiment et financement du terrorisme</li> </ul>	
<ul> <li>Entreprise</li> <li>Sortie de crise et relance économique</li> </ul>		- Réglementation	
Droit bancaire  - Crédit : crédit à court terme et paiement fractionné - Intermédiation bancaire - Médiation - Protection des clients	11	<ul> <li>Autorité: Tracfin: rapport annuel 2021</li> <li>Coopération européenne et internationale: GAFI: action prioritaires de la nouvelle présidence – lignes directrices GAFI en matière d'approche par les risques dans le secte immobilier</li> <li>Sanction financière</li> </ul>	s du
Panorama de jurisprudence	15	Corruption	<u>55</u>
Crédit: appréciation du risque d'endettement excessif s'agissant d'emprunteurs non mariés – qualification du de prêt consenti par un professionnel – TEG: intérêts e dus au titre de la période de préfinancement     Droit civil: responsabilité délictuelle issue d'un manqui contractuel	contrat et frais	<ul> <li>Autorité</li> <li>Coopération européenne et internationale</li> <li>Économie numérique, informatique et libertés</li> <li>Économie et finance numérique</li> <li>Informatique et libertés</li> <li>Sécurité</li> </ul>	57
- Procédure		Services et instruments de paiement	61
<ul> <li>Procédures collectives: liquidation judiciaire et dirigea fait: l'intéressé doit agir en toute indépendance et s'in dans la gestion et la direction de la société – résidence principale du commerçant individuel en liquidation jud (avant la réforme de 2022)</li> <li>Recouvrement des créances et voies d'exécution</li> </ul>	nmiscer	<ul> <li>Instruments de paiement : sécurité des moyens de paie rapport annuel de l'OSMP</li> <li>Monnaie fiduciaire</li> <li>Services de paiement</li> </ul> Fiscal	
<ul> <li>Sûretés: cautionnement: compensation et action en contribution au passif – cautionnement: disproportion charge de la preuve pour des époux mariés sous le régi la séparation des biens – cautionnement: exceptions opposables, clause de conciliation</li> </ul>	ime de	<ul> <li>BIC-IS</li> <li>International</li> <li>Plus-value</li> <li>Procédure</li> <li>Taxe sur la valeur ajoutée : groupe TVA : modalités de</li> </ul>	_00
Marchés financiers	<u> 26</u>	déduction	
<ul> <li>Abus de marché</li> <li>Autorité</li> <li>Épargne réglementée</li> <li>Gestion d'actifs: société de gestion de portefeuille: ar relatif à l'adhésion à un fonds de garantie</li> <li>Infrastructure de marché</li> </ul>		Fiscal – Loi de finances rectificative pour 2022     BIC-IS: amortissement temporaire du fonds de commer aménagements     Impôt sur le revenu     Taxe sur la valeur ajoutée	<b>73</b> rce :
- Marché		Supervision prudentielle, résolution et	
- Médiation - Prestataire		réglementation comptable	<u>77</u>
<ul><li>Protection des investisseurs</li><li>Sanction, transaction et jurisprudence</li></ul>		<ul> <li>Autorité: test de résistance 2022 aux risques climatique publication des résultats</li> <li>Réglementation comptable et audit</li> </ul>	es:
Banque-Assurance	38	- Réglementation prudentielle	07
<ul> <li>Distribution d'assurances : résiliation du contrat d'assu publication de la loi</li> </ul>	arance.	Textes en cours d'examen	87
- Sanction et jurisprudence		Derniers textes parus	88
• •		Glossaire Annexe: OCBF-Services et Formation	92 98
		AIIIICAE . OCDI "JEI VICES EL FUI III ALIUII	30



